

BILAN 2016 DES SOFICA

1. Bilan général des SOFICA agréées en 2015 : collecte 2015 et investissements 2016

Fin 2015, 11 SOFICA ont été agréées par le Ministère du Budget. L'enveloppe totale qui leur a été allouée a permis de collecter auprès des particuliers 62 M€¹. Les SOFICA ont ensuite disposé d'un an (de début 2016 à début 2017) pour réaliser l'ensemble de leurs investissements. Le montant total des investissements de ces SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle s'élève ainsi à **55,8 M€**, compte tenu de la possibilité qu'ont les SOFICA de placer 10 % de leur enveloppe en comptes rémunérés, destinés à financer leurs frais de gestion.

Le total investi se répartit de la manière suivante :

- **production : 76 % par contrat d'association à la production d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles, dont 86,3 % destinés à des œuvres cinématographiques et 13,7 % à des œuvres audiovisuelles ;
- **développement : 24 % sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation**, dont 81,6 % destinés au financement du développement d'œuvres cinématographiques et 18,4 % au financement du développement d'œuvres audiovisuelles.

Les SOFICA agréées en 2015 sont intervenues en 2016 dans le financement de la **production cinématographique à hauteur de 47 M€** (36,9 M€ par contrat d'association à la production et 10,1 M€ en développement), et dans celui de la **production audiovisuelle à hauteur de 8 M€** (5,5 M€ par contrat d'association à la production et 2,5 M€ en développement).

Les SOFICA ont participé au financement du tournage de **142 œuvres** (147 en 2015), parfois financées par plusieurs SOFICA :

- 117 films, dont 109 fictions, 5 documentaires et 3 films d'animation, pour des montants respectifs de 35,6 M€, 547 k€ et 790 k€ (119 films dont 112 fictions, 5 documentaires et 3 films d'animation en 2015) ;
- 25 œuvres audiovisuelles, dont 9 fictions, 7 documentaires et 9 œuvres d'animation, pour des montants respectifs de 1,95 M€, 487 k€ et 3,07 M€ (28 œuvres dont 9 fictions, 10 documentaires et 9 œuvres d'animation en 2015).

Toutes les SOFICA sont tenues de consacrer au moins 50 % de leurs investissements au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat par les bénéficiaires (investissements dits « non adossés »).

¹ En hausse par rapport à 2015, où 61,9 M€ avaient été collectés.

En 2015, les SOFICA s'étaient engagées à aller au-delà de cette proportion, avec un engagement moyen de 58 % d'investissements non adossés qu'elles ont respecté (60,7 % en 2015).

Depuis 2005, le CNC a introduit la notion d'indépendance absolue, qui caractérise, parmi les investissements non adossés, ceux réalisés auprès de producteurs non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché. **En 2016, 98,8% des investissements non adossés a été réalisée auprès de ces producteurs** (100 % en 2015).

Les SOFICA se sont engagées en faveur des premiers et deuxièmes films en consacrant **34 % de leurs investissements cinéma réalisés sous forme de contrats d'association à la production vers 46 premiers et deuxièmes films.**

Toujours afin d'orienter davantage leurs investissements vers la production indépendante et de favoriser la diversité du paysage cinématographique, les SOFICA se sont engagées sur la part de leurs investissements consacrée à des films dont le budget est inférieur à 8 M€. **Ces investissements ont représenté 68,1 % des investissements cinéma réalisés sous forme de contrats d'association à la production, soit 103 films.**

2. Détails sur la contribution à la production cinématographique

Au sein des 250 films agréés en 2016 par le CNC, 97 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA (112 en 2015). Ces financements cumulés représentent 31,7M€ (36,8 M€ en 2015), soit en moyenne 6,7 % du budget des films considérés (6,9 % pour la fiction, 8,1 % pour le documentaire et 3,9 % pour l'animation), contre 6,4 % en 2015 et 7,3 % en 2014. L'investissement moyen par film s'élève ainsi à 327 k€ contre 329 k€ en 2015 (340 k€ pour la fiction, 60 k€ pour le documentaire et 303 k€ pour l'animation).

Parmi les 97 films agréés en 2016 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 3 ne sont pas EOF² (5 en 2015 et 13 en 2014), 37 sont des coproductions internationales et 52 ont bénéficié d'une ou plusieurs aides régionales. L'apport des SOFICA s'est avéré essentiel pour certains films au financement fragile. Les SOFICA financent 32 films bénéficiaires d'une avance sur recettes avant réalisation, pour un montant global de 15,6 M€. Parmi ces 32 films figurent 15 premiers films et 5 deuxièmes films. Enfin, 43 films n'ont pas été coproduits ou préachetés par une chaîne en clair.

Les films ayant bénéficié d'un financement SOFICA sont très présents dans la sélection du **Festival de Cannes 2017, avec douze films présentés**, dont trois films en **sélection officielle** (*Rodin* de Jacques Doillon, *L'amant double* de François Ozon et *120 battements par minute* de Robin Campillo), cinq films dans la sélection **Un certain regard** (*Jeune femme* de Léonor Serraille, *Barbara* de Mathieu Amalric, *L'Atelier* de Laurent Cantet, *Après la guerre* d'Annarita Zambrano et *La Cordillera* de Santiago Mitre), deux films hors compétition (*Les*

² L'article 238 bis HF du Code général des impôts dispose que les SOFICA peuvent, dans la limite de 20 % de leurs investissements annuels, financer des œuvres de coproduction réalisées dans la langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un pays de l'Union Européenne.

fantômes d'Ismael d'Arnaud Desplechin en film d'ouverture et *D'Après une histoire vraie* de Roman Polanski) ainsi que deux films en **Séances spéciales** (*12 Jours* de Raymond Depardon et *Carré 35* d'Eric Caravaca).

Ils sont aussi représentés dans les sections parallèles, avec cinq films dans la sélection de la **Quinzaine des Réalisateurs** (*L'amant d'un jour* de Philippe Garrel, *Jeannette*, *L'enfance de Jeanne d'Arc* de Bruno Dumont, *Nothingwood* de Sonia Kronlund, *Otez-moi d'un doute* de Carine Tardieu et *Un Beau soleil intérieur* de Claire Denis), quatre films dans celle de la **Semaine de la Critique** (*Ava* de Léa Mysius et *Makala* d'Emmanuel Gras qui sont en compétition, *Sicilian Ghost Story* de Fabio Grassadonia et Antonio Piazza et *Une Vie Violente* de Thierry de Peretti) et un film dans celle de l'**ACID** (*Kiss and Cry* de Lila Pinell et Chloé Mahieu).

Parmi ces films présents à Cannes, plusieurs ont été consacrés : Grand Prix du Festival de Cannes et prix Fipresci pour *120 battements par minute* de Robin Campillo, Caméra d'or pour *Jeune femme* de Léonor Serraille et prix pour la poésie du cinéma pour *Barbara*. Les prix SACD ont été décernés à des films ayant bénéficié d'un investissement SOFICA : *Un beau soleil intérieur* de Claire Denis, *L'Amant d'un jour* de Philippe Garrel et *Ava* de Léa Mysius. Enfin, *Makala* d'Emmanuel Gras a obtenu le Grand Prix de la Semaine de la Critique et l'Œil d'or-mention spéciale.

Par ailleurs, pour la 42^{ème} cérémonie des César, un certain nombre de films primés ont bénéficié d'un ou plusieurs investissements SOFICA : *L'effet aquatique* de Solveig Anspach, *Divines* de Houda Benyamina, *Frantz* de François Ozon et *La Danseuse* de Stéphanie Di Giusto. Sur les 7 films nominés dans la catégorie du Meilleur Film, 6 ont bénéficié d'un ou plusieurs investissements SOFICA (*Divines*, de Houda Benyamina, *Frantz* de François Ozon, *Les Innocentes* d'Anne Fontaine, *Ma Loute* de Bruno Dumont, *Mal de Pierres* de Nicole Garcia et *Victoria* de Justice Triet).

17 films français ont dépassé le million d'entrées en 2016, 6 ont bénéficié d'un investissement SOFICA.

3. Détails sur la contribution à la production audiovisuelle

25 œuvres audiovisuelles de fiction, documentaires, d'animation et de captation de spectacle vivant en 2016 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA³. Ces financements cumulés représentent 5,5 M€ (5,3 M€ en 2015) et en moyenne 6,6 % du budget des œuvres audiovisuelles (4,2 % pour l'animation, 11,5 % pour le documentaire et 5,3 % pour la fiction), contre 6,6 % en 2015. L'investissement moyen est de 220 k€ (342 k€ pour l'animation, 69,6 k€ pour le documentaire et 216 k€ pour la fiction).

³ Œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable au titre des aides à la production et à la préparation